

Se nourrir – Objectif 5.3

RÉFORMER LE FONCTIONNEMENT DES LABELS

Impact gaz à effet de serre :



Cette proposition vise à clarifier et ordonner pour le consommateur une prolifération des labels qui risque d'être illisible et d'empêcher que le consommateur privilégie les produits durables. Elle vise également, pour accélérer la transition agricole évoquée en SN2.1, à définir un label pour les produits issus d'une agriculture ayant effectué la transition. L'impact de cette mesure sur le comportement des consommateurs reste néanmoins incertain, d'autres modes de communication des informations aux consommateurs sur la durabilité des produits (voir SN5.2) pourraient être plus efficaces.

Résultat du vote :

Nombre d'inscrits : 154
Nombre de votants : 149
Nombre d'abstentions : 5
Nombre de suffrages exprimés : 146
OUI : 100 %
NON : 0 %
Pourcentage de votes blancs sur le nombre de votants : 2 %

PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DE L'OBJECTIF

Modifier le comportement des consommateurs constitue un levier essentiel de réduction des émissions de gaz à effet de serre dues à l'alimentation. D'ici 2040, notre assiette devra comprendre moins de viande et de produits laitiers. Nous voulons que d'ici 2040 100 % des ménages français mangent au moins 20 % de fruits et légumes, produits céréaliers et légumineuses issues de produits Bio. Ces évolutions souhaitables pour le climat vont dans le même sens que celles qui sont souhaitables pour la santé, si l'on en croit les derniers repères nutritionnels publiés. Nous ne voulons pas dicter aux gens ce qu'ils doivent consommer. Nous voulons plutôt nous assurer que tout le monde ait accès aux bonnes informations concernant les impacts de leur choix de consommation sur le climat et la santé. Nous voulons orienter leur choix d'alimentation vers des produits plus respectueux de l'environnement.

Cette sensibilisation doit s'opérer à tous les âges de la vie.

Pour cela nous proposons de réformer le fonctionnement des labels en interdisant les labels privés et en créant un label sur l'agro écologie.

TL **PROPOSITION SN 5.3.1** : Réformer le fonctionnement des labels en supprimant les labels privés et en mettant en place un label pour les produits issus de l'agriculture agro écologique

PRÉSENTATION DÉTAILLÉE DE L'OBJECTIF

Nous voulons que d'ici 2040 une information et une formation obligatoire des citoyens soient réalisées pour contribuer à diminuer les émissions de gaz à effet de serre.

Avec les émissions de méthane dues aux fermentations entériques, aux déjections d'élevage et en comptant les émissions de protoxyde d'azote liées aux cultures destinées aux animaux, la viande et les produits laitiers totalisent 85 % de l'empreinte gaz à effet de serre de notre alimentation au stade agricole.

Les citoyens, par leur mode de consommation, ont un impact direct sur les émissions de gaz à effet de serre liées à la production agricole¹.

Notre ambition est d'augmenter le niveau d'information des citoyens afin d'impulser une prise de conscience collective des enjeux environnementaux. Cette sensibilisation doit s'opérer à tous les âges de la vie, de l'école à la vie adulte. Elle doit orienter les comportements des consommateurs vers les produits issus de l'agro écologie voir de l'agriculture biologique, locaux, de saison, moins carnés et avec une consommation plus faible de produits laitiers. Nous voulons que, d'ici 2030, 100 % des ménages français mangent au moins 20 % de fruits et légumes, produits céréaliers et légumineuses issues de produits bio.

Notre ambition est de porter un changement d'assiette. Néanmoins nous avons conscience que l'alimentation et la nourriture font partie du patrimoine gastronomique français. Nous voulons inciter les citoyens à diminuer leur consommation de viande et de produits laitiers, mais nous voulons agir sur des habitudes précises. Nous voulons préserver les plats typiquement français (comme la charcuterie ou les pièces de bœufs). Surtout que cette consommation est associée à des moments importants (repas de Noël, fêtes de famille, dîners au restaurant). Nous voulons inciter les citoyens à réduire leur consommation à d'autres moments moins importants (comme par exemple le midi). En outre, nous rappelons que la consommation de viande ou de poissons, plusieurs fois par jour est un phénomène récent. Au sujet des produits laitiers, nous portons un message de diversification de l'alimentation. Nous mangeons par automatisme des produits laitiers de manière quotidienne voir plusieurs fois par jour. Pour des raisons climatiques et de santé publique il est important de diversifier notre alimentation en ayant recours à des laitages végétaux. En outre, ces produits sont bons d'un point de vue gustatif.

Notre volonté est de :

- Éclairer le choix des consommateurs et de leur donner des indicateurs fiables quant au bilan carbone des produits ;
- Sensibiliser tous les citoyens à une alimentation plus en adéquation avec les enjeux de l'agro écologie (locale, de saison, bio, moins carnée).

Agir pour la formation et la sensibilisation des citoyens c'est donc orienter les méthodes et les choix de production fait par les acteurs de la chaîne de production (exploitations, transformateurs, distributeurs).

TL PROPOSITION SN5.3.1 : RÉFORMER LE FONCTIONNEMENT DES LABELS EN SUPPRIMANT LES LABELS PRIVÉS ET EN METTANT EN PLACE UN LABEL POUR LES PRODUITS ISSUS DE L'AGRICULTURE AGRO ÉCOLOGIQUE

La labellisation des produits est un outil efficace pour renseigner sur la qualité d'un produit et guider le choix des consommateurs. Il existe un nombre important de labels qui ne renseignent pas sur la qualité des produits ou sur leurs impacts en termes d'émission de gaz à effet de serre. Nous avons conscience qu'ils peuvent avoir une utilité, néanmoins nous recommandons les dispositions suivantes pour orienter plus efficacement le choix des consommateurs :

¹. L'empreinte énergétique et carbone de l'alimentation en France, ADEME, janvier 2019

- Interdire les labels privés qui ne renseignent pas sur l'environnement ou les origines d'appellation contrôlées ;
- Labelliser l'agroécologie pour valoriser les produits agricoles issus de pratiques agroécologiques. Les dispositions de la mesure SN2 renseignent sur ce que l'on définit comme étant des pratiques agroécologiques.